Ordonnance de télécom CRTC 2006-99

Ottawa, le 28 avril 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Canada	6937	le 29 mars 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : http://www.crtc.gc.ca

